

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 27 MARS 2026**

**OBJET / GAIA : Election du Maire.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 23 mars 2026.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 26  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Maria Aristizabal, doyenne d'âge.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Mme Emmanuelle Meynier, M. Bruno Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larroude, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, M. Eric Duphil, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Christian Devèze, M. Pierre Rouquenelle, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procurations : M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru ; M. Pierre Rouquenelle à M. Jean-Noël Magis ; M. Philippe Bacardatz à Mme Argitux Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Sous la présidence de Mme Maria ARISTIZABAL, doyenne d'âge,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	29
Bulletins blancs et nuls :	7
Suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

M. Peio ETXELEKU a obtenu 22 voix (ving-deux).

M. Peio ETXELEKU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

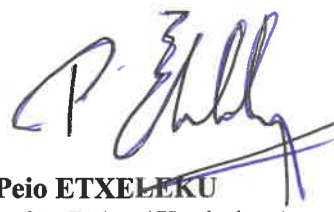
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Esteban GARRASTAZU**

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



**Peio ETXELEKU**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza